

# Stopper la discrimination salariale

**Les partenaires sociaux et la Confédération initient un «dialogue sur l'égalité des salaires», ainsi qu'ils qualifient leur initiative commune en vue d'éliminer les discriminations salariales entre les femmes et les hommes en Suisse.**

Le principe de l'égalité des salaires entre hommes et femmes est inscrit dans la Constitution depuis 1981. La loi fédérale sur l'égalité entre femmes et hommes, entrée en vigueur il y a 13 ans, prévoit des mesures de simplification de la procédure (allègement du fardeau de la preuve, qualité pour agir des organisations) afin de permettre une application plus facile de la loi. En dépit de l'instauration de ces bases légales, la situation réelle n'a guère évolué: les femmes continuent à être moins bien payées que leurs collègues masculins dans bon nombre d'entreprises.

## Le dialogue sur l'égalité des salaires

Début mars 2009, les associations faïtières d'employeurs et d'employés ont entamé un dialogue sur l'égalité des salaires avec le soutien de la Confédération. Les partenaires sociaux ont ainsi signé un accord par lequel ils s'engagent à agir activement auprès de leurs membres pour accélérer l'application de l'égalité entre les hommes et les femmes. Cette démarche est soutenue financièrement et techniquement par les offices fédéraux impliqués. Le but est d'inciter le plus d'entreprises possible à procéder à un autocontrôle volontaire de leur politique salariale et à éliminer les discriminations le cas échéant. Pour plus d'informations sur le sujet, consulter [www.egalitedessalaires.ch/homeframeset-f.html](http://www.egalitedessalaires.ch/homeframeset-f.html).

## Démarche nouvelle pour une exigence ancienne

Pour la deuxième fois au cours de ces dernières années, les partenaires sociaux et la Confédération font preuve d'innovation en travaillant ensemble à un projet de réforme dans un domaine sensible du marché du travail. On se souvient en effet de leur collaboration réussie sur les mesures d'accompagnement concernant la libre circulation des personnes. Compte tenu des intérêts souvent contradictoires des acteurs sociaux, une telle démarche ne va pas de soi.

On le sait, la Suisse dispose d'une économie performante, innovante et solidement structurée, dont les piliers sont des travailleuses et des travailleurs bien formés et motivés. L'augmentation considérable du taux d'activité des femmes est l'une des évolutions majeures de ces vingt à trente dernières années. Il est donc particulièrement important que la Suisse ne soit pas à la traîne en matière d'égalité des chances et de parité salariale en comparaison internationale. Reste à espérer que cette heureuse initiative des partenaires sociaux et de la Confédération puisse être mise en œuvre avec succès.

Barbara Pfister / trad: ls